

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 18 mars 2013

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	Frédéric Boulianne	Lajeunesse	Mélanie Lajoie
André-Laurendeau	Isabelle Poisson	Laurent-Benoît	—
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance Louise Lalumière (S)	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Céline El Masri	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	MAXIME CANTIN	Marie-Victorin (Longueuil)	Fatimatou Diallo
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	—
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Joanne Costo
Charles-LeMoynes	—	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	Ida Francoeur	Paul-Chagnon	—
Curé-Lequin, Du	—	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kléber	Pierre-Brosseau	Denis Cadotte
De La Mosaïque	Julie Mercier	Pierre-D'Iberville	Karine Southière (S)
De Maricourt	Renald Hébert	Pierre-Laporte	Ève Filteau (S)
De Normandie	Isabelle Deslandes	Prévile	—
Des Mille-Fleurs	Marc Belley	Rabeau	Richard Roy
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour	Sainte-Claire (Brossard)	—
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Sainte-Claire (Longueuil)	Julie Roy
Du Jardin-Bienvenue	Michel Parent	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Tournesol	—	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Jude	—
École des Petits Explorateurs	Roch Desjardins	Saint-Laurent	Stéphane Achim
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux	Saint-Romain	—
Félix-Leclerc	—	Samuel-De Champlain	Nadine St-Denis
Gaétan-Boucher	—	Secondaire participative l'Agora	Lynda Roy
Gentilly	Marie-France Craig	Tourterelle	Nicolas Milot
George-Étienne-Cartier	—		
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Comité ÉHDAA	Isabelle Poisson
Gérard-Filion	Manon D'Astous	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	Danielle Volcy	Participants	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini
Hubert-Perron	Pierre Filiatreault	Ressources financières	Johanne Caron
Internationale de Greenfield Park	Gessie Exantus		
Jacques-Ouellet	Stéphane Lambert		
Jacques-Rousseau	Jacques Séminaro		
Joseph-De Sérigny	Nathalie Brière		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, M. Jean-Luc Lafleur déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-1092-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
 - 5.1. Questions des représentants

AFFAIRES NOUVELLES

6. Règles d'allocations budgétaires 2013-2014 (Présentation)
7. Politique relative au transport des élèves; modifications (Présentation)

AFFAIRES EN COURS

8. Calendriers scolaires primaire-secondaire 2013-2014 (Recommandations)
9. Détermination des services éducatifs offerts en 2013-2014 dans les écoles primaires et secondaires (Recommandations)
10. Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire (Recommandations)

AFFAIRES INTERNES

11. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2013
12. Calendriers scolaires primaire-secondaire 2013-2014
Vote des représentants – proposition de recommandations
13. Parole au délégué à la FCPQ
14. Parole aux parents-commissaires
15. Parole au représentant ÉHDAA
16. Parole aux membres
17. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Mme Colette Larose, vice-présidente du conseil des commissaires, souhaite une bonne soirée aux représentants et les remercie pour leur implication.

M. Roch Desjardins, enseignant au centre de formation professionnelle de l'école Jacques-Rousseau, présente le menu d'une soirée bénéfique qui aura lieu pour Pâques, afin d'amasser de l'argent pour les échanges de l'école avec la France.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTENCE

M. Lafleur demande aux représentants de ne pas quitter avant le point 12, car une résolution devra être adoptée et qu'il doit y avoir quorum.

M. Lafleur fait un retour sur le dépôt de la recommandation de l'école Antoine-Brossard concernant le transport scolaire. M. Lafleur l'a déposée lors de l'assemblée du conseil des

commissaires du 26 février dernier. L'idée est bien reçue et les commissaires travaillent fort pour avoir un titre étudiant à 70% avec le RTL, qui bloque présentement le projet. Le remplacement du transport en autobus scolaire par les autobus du RTL engendrerait des coûts supplémentaires d'environ 78 000\$ assumés par les parents, tandis que le RTL augmenterait ses revenus d'environ 265 000\$.

M. Lafleur rappelle aux représentants de remettre les copies remplies de la pétition à M. Serge Lefebvre. M. Renald Hébert indique qu'il avait laissé des copies de la pétition au secrétariat de l'école de Maricourt pour recueillir davantage de signatures.

M. Lafleur mentionne que deux dates circulent concernant la rencontre du comité de parents de Juin 2013. La date officielle est le 10 juin 2013 (résolution CP-1064-11-06 datant de juin 2012)

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini donne de l'information sur différents sujets :

- **Enseignement intensif de l'anglais :** Le conseil d'établissement aura un rôle important à jouer dans la décision d'implanter ou non le cours. Il est important que les CE de chaque école consultent tous les parents de leur milieu avant de prendre une décision. M. Bellini suggère d'attendre les résultats de l'étude de L'ÉNAP avant de décider, ce qui ne sera pas pour septembre prochain.
- **Maternelle 4 ans :** Les commissions scolaires pourront ouvrir une classe de maternelle pour les enfants de 4 ans dans une école ayant un indice de défavorisation de 9 ou 10. Le choix de l'école pour la CSMV n'est pas encore fait.
- **Politiques cadres :** Chaque commission scolaire se doit d'adopter des politiques cadres pour différents sujets par exemple, la *Politique sur les saines habitudes de vie*. Que cette politique s'applique aussi pour les campagnes de financement, comme la vente de chocolat. M. Bellini rappelle qu'il n'est pas interdit de vendre du chocolat pour les activités de financement, mais qu'il devrait par exemple contenir un minimum de 70% de cacao, pour respecter ladite politique.

5.1. Questions des représentants

M. Jacques Seminario veut savoir si, malgré que l'école ciblée pour la classe de maternelle 4 ans sera cotée 9 ou 10, les élèves la fréquentant seront cotés 9 ou 10 eux aussi.

M. Bellini confirme que oui, et que ce seront des enfants qui n'ont pas accès à un CPE.

M. Renald Hébert veut savoir qui est le plus défavorisé entre les cotes 1 et 10.

M. Bellini indique que 10 est la cote avec le plus haut taux de défavorisation. 60% de la cote correspond au degré de scolarité de la mère, 40% de l'indice de pauvreté de la famille. De plus, 14 écoles de la CSMV sont cotées 8, 9 ou 10.

AFFAIRES NOUVELLES

6. RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014 (PRÉSENTATION)

La directrice par intérim des ressources financières, Mme Johanne Caron, présente le document en consultation *Règles d'allocations budgétaires 2013-2014*. Elle indique qu'une nouvelle mesure est proposée pour permettre au conseil des commissaires de réagir plus rapidement en cas de besoin. M. Bellini informe les représentants que les règles d'allocations du MELS ne sont pas encore connues; elles sortiront entre avril et juin prochains.

Mmes et MM Céline El Masri, Isabelle Deslandes, Richard Roy, Denis Cadotte, Serge Lefebvre, Ève Filteau, Fatimatou Diallo, Nathalie Kléber, Marie-Èlène L'Espérance, Ida Francoeur, Bruno Marcoux, Stéphane Lambert et Richard Roy posent des questions. Il en ressort, entre autres, les éléments suivants :

- Les directions doivent travailler avec toutes les ressources disponibles. La direction générale, après consultation des milieux, dépose un projet de répartition des ressources, en fonction des besoins des élèves. Si, par exemple, des élèves se mettent à aller mieux en cours d'année, l'école peut effectivement se voir restreindre ses heures de spécialistes.
- Les élèves doivent être « reconnus » pour que l'école reçoive des sommes, mais l'argent n'est pas rattaché à un élève en particulier. Le nombre d'élèves en besoin dans l'école joue pour beaucoup dans l'attribution des montants, toujours en fonction des besoins.
- L'argent est distribué aux écoles au début de l'année; s'il y a des déménagements, l'argent ne suit pas les élèves, mais la commission scolaire se doit de voir ce qu'elle peut faire. Par ailleurs, il manque toujours d'argent à la commission scolaire pour la clientèle HDAA.
- La commission scolaire doit répartir « équitablement » les ressources, ce qui ne veut pas dire « également ». De plus, cette répartition n'est pas soumise à des règles ministérielles.
- Le budget pour l'aide aux élèves est très complexe à gérer, car l'argent provient de diverses sources.
- L'argent provenant de la perception de la taxe scolaire sert à payer ce qui est administratif (électricité, chauffage, 2/3 du transport, entretien, etc.). Le coût du matériel destiné aux élèves, ou son remplacement, est assumé par les autres dépenses éducatives.
- La commission scolaire gère centralement les contrats de déneigement avec trois ou quatre compagnies. Les ressources matérielles se chargent de faire les appels d'offre, selon les recommandations et besoins des écoles. Si une école a des problèmes avec un déneigeur, la direction peut par contre s'adresser elle-même à la compagnie.
- Le gouvernement tient compte des taxes lorsqu'il finance les commissions scolaires.
- Les ristournes des taxes sont retournées mensuellement dans les postes budgétaires des écoles. Bien que ces sommes ne soient pas identifiées dans le budget, les directions d'école se servent d'un fichier Excel afin de faire payer les sommes justes aux parents.
- Si une fondation fait faire des achats par l'école, il n'est pas certain qu'elle reçoive une ristourne de taxes.
- Le service de transport du midi doit s'autofinancer. Si le service n'est pas mis en place, cela implique que des élèves dîneront à l'école. Un montant maximal de 2,50\$ par jour sera chargé; des ententes seront prises avec les mauvais payeurs.
- La commission scolaire travaille avec les dernières données transmises par le MELS. Tandis que les autres données datent de 2011-2012, les données concernant le taux de diplomation date de 2010. La commission scolaire vient de recevoir les données de 2011; les ajustements seront apportés au document avant l'adoption de la politique.
- Les services de garde sont capables de fonctionner avec les allocations versées pour la clientèle HDAA, même à hauteur de 80%. Les 20% restants ne sont conservés centralement que pour pallier aux besoins qui surviendraient en cours d'année.
- Rien n'oblige que les diners se déroulent dans le gymnase; d'autres locaux, comme les classes peuvent être utilisés à cette fin.
- La valeur maximale du « taux de sortie sans diplôme » est utilisée pour les écoles les plus défavorisées (9-10) afin de répondre adéquatement à certaines mesures. Selon le document, l'école D'Iberville se voit également attribuer le taux maximum.
- Les indices, comme l'IMSE (indice du milieu socio-économique), sont calculés en fonction des usagers, plus précisément avec les adresses, quartier par quartier.
- Les écoles, comme Bel-Essor et St-Jude, se voient attribuer un TSSD (taux de sortie sans diplôme) de 0%, car elles n'ont aucune qualification reconnue ou desservent un territoire régional. Il semble y avoir un manque de clarté quant à l'utilisation de la valeur 0 comme pourcentage; des vérifications seront faites afin de valider les données inscrites.

- Une vérification des indices de l'annexe 1 sera faite pour s'assurer d'avoir les bonnes données (i.e. Gérard-Filion / Le Bac).
- Une attention particulière sera apportée aux données de la nouvelle école Lucille-Teasdale, dans l'éventualité de recommandations du comité, afin de bien encadrer la transition entre Pierre-Brosseau et cette dernière.

7. POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLÈVES; MODIFICATIONS (PRÉSENTATION)

M. Bellini présente les modifications du document en consultation *Politique relative au transport des élèves*.

Mmes Julie Mercier, Valérie St-Laurent, Gessie Exantus et M. Roch Desjardins posent des questions. Il en ressort, entre autres, les éléments suivants :

- Les règles pour les élèves en garde partagée sont fixées au point 7.3.
- L'ajout du point 7.6 à la politique découle d'une recommandation de la protectrice de l'élève. Un cas de parents demandant un «service à la carte» pour une journée par semaine a été refusé par le conseil des commissaires. La protectrice lui a donc recommandé de l'inscrire à la politique.
- Bien que le point 7.6 prône l'utilisation du service de façon régulière cinq jours par semaine, aucune coupure de service n'est envisagée pour les élèves malades.
- Une vérification sera faite concernant l'article 8 pour savoir si le deuxième enfant doit être à la même école ou s'il peut fréquenter une autre école de la commission scolaire.

AFFAIRES EN COURS

8. CALENDRIERS SCOLAIRES PRIMAIRE-SECONDAIRE 2013-2014 (RECOMMANDATIONS)

M. Lafleur indique aux représentants que les projets de recommandations seront discutés adoptés au point 12.

9. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2013-2014 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (RECOMMANDATIONS)

CP-1093-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Détermination des services éducatifs offerts en 2013-2014 dans les écoles primaires et secondaires* déposé en indiquant que les projets pédagogiques particuliers numérotés 16, 26 et 27 (concentration soccer, concentration Média TIC, concentration sport au cube) sont offerts seulement de la 1^{re} à la 3^e année du secondaire à l'école Antoine-Brossard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. RÈGLES POUR LE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET CELLES POUR LE PASSAGE DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE (RECOMMANDATIONS)

CP-1094-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Valérie St-Laurent que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire* tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AFFAIRES INTERNES

11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 FÉVRIER 2013

CP-1095-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Èlène L'Espérance d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. CALENDRIERS SCOLAIRES PRIMAIRE-SECONDAIRE 2013-2014 — VOLET DES REPRÉSENTANTS — PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS

Mme Nathalie Kléber, M. Jacques Seminario et M. Denis Cadotte présentent trois projets de recommandations discutés lors de la rencontre du comité exécutif du 11 mars dernier.

Mmes et MM Ève Filteau, Louise Lalumière, Nathalie Kléber, Jacques Seminario, Gessie Exantus, Ida Francoeur, Valérie St-Laurent, Julie Roy, Fatimatou Diallo, Danielle Latour et Denis Cadotte participent aux discussions des trois propositions.

Les textes amendés sont les suivants :

CP-1096-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Nathalie Kléber que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Calendriers scolaires 2013-2014* déposé en reportant la journée montréalaise, placée en octobre, au 1er novembre et ce, à compter de 2015.

M. Jacques Seminario demande le vote.

POUR : 20

CONTRE : 12

ABSTENTION : 5

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

CP-1097-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par M. Jacques Seminario que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Calendriers scolaires 2013-2014* déposé et d'y regrouper les journées pédagogiques en blocs de deux jours, afin de mieux encadrer les fins d'étapes.

Mme Gessie Exantus demande le vote.

POUR : 13

CONTRE : 16

ABSTENTION : 8

REJETÉE MAJORITAIREMENT

CP-1098-18-03 **IL EST PROPOSÉ** par M. Denis Cadotte que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Calendriers scolaires 2013-2014* déposé en y inscrivant les dates limites de remises des bulletins, des mois de novembre et mars, au bas du calendrier.

Mme Danielle Latour demande le vote.

POUR : 24

CONTRE : 5

ABSTENTION : 8

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

13. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPQ

M. Serge Lefebvre invite les représentants à consulter le *CG Express* et donne de l'information sur différents sujets concernant la Fédération des comités de parents du Québec :

- Le congrès 2013 se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin prochains. Une activité école-famille-communauté aura lieu. Un rabais sur les frais d'inscription sera appliqué pour les inscriptions effectués avant le 20 avril; le comité de parents défraie les coûts d'inscription et un remboursement de kilométrage jusqu'à concurrence de 500km.
- Le sujet principal du conseil général a été l'implantation de la maternelle 4 ans en milieux défavorisés. La FCPQ appuie le projet mais a des préoccupations sur les frais de service de garde.
- Le comité « engagement parental » a discuté d'une alliance commissions scolaires et syndicats pour faciliter la signature de la pétition de la Coalition PrioritéÉducation. La date limite de la remise des copies est le 11 mai prochain. À ce jour, il y a 7 200 signataires. La version électronique de la pétition pourra être envoyée aux conseils d'établissement. De plus, la pétition électronique a la même valeur que la version papier.
- Un guide pour les parents qui veulent mettre en place un projet pédagogique particulier est en préparation.
- La fédération se demande si les bulletins des élèves en francisation et HDAA sont bien adaptés; les représentants peuvent faire suivre leurs commentaires.

M. Lefebvre informe les représentants de son intention de se porter candidat aux prochaines élections au comité exécutif de la FCPQ. Par ailleurs, une recommandation du comité de parents doit entériner sa candidature.

**CP-1099-
18-03**

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Élène L'Espérance que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin autorise M. Serge Lefebvre, délégué à la FCPQ, à se porter candidat aux élections tenues dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

M. Jacques Seminario fait un résumé des dernières activités du conseil des commissaires. Il invite également les représentants à prendre la version papier du résumé. De plus, il rappelle que les commissaires parents ont un rôle important à jouer car ils véhiculent les commentaires des représentants dans tous les dossiers. M. Seminario informe les représentants qu'une nouvelle loi encadrera les élections scolaires prévues en 2014 : il y aura moins de commissaires élus, mais plus de commissaires-parents. Par ailleurs, une demande de dérogation a été envoyée au ministère afin d'augmenter le nombre prévu de commissaires de 11 à 16.

15. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Mme Isabelle Poisson fait un résumé des dernières activités du comité ÉHDAA lors de l'assemblée du 25 février 2013. Il a entre autres été question des sujets suivants :

- Ententes extraterritoriales avec les autres commissions scolaires.
- Mise au point sur le chantier ÉHDAA.
- Rôles et responsabilités des orthophonistes.
- Répartition des services aux élèves et écart entre le primaire et le secondaire.
- Discussion sur les problèmes des écoles respectives des membres; les services de garde ne semblent pas avoir toutes les compétences nécessaires pour la clientèle.
- Amélioration du site de la commission scolaire pour offrir une meilleure aide aux parents.

16. PAROLE AUX MEMBRES

Mme Marie-Élène L'Espérance rappelle aux représentants que les chauffeurs d'autobus scolaire devront suivre une formation en lien avec le *Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence*; le comité consultatif sur le transport attend toujours la réponse du contentieux concernant le RTL.

Mme Colette Larose se dit satisfaite d'avoir assisté à cette rencontre, et indique que les commissaires prendront les recommandations avec intérêt.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-1100-18-03 L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par M. Denis Cadotte de lever l'assemblée. Il est 21 h 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Luc Lafleur
Président

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif

POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV

Présidence : **comitep@csmv.qc.ca**
Commissaire-parent—primaire : **rep_pri@csmv.qc.ca**
Commissaire-parent—secondaire : **rep_sec@csmv.qc.ca**